

COVID-19 : Accompagnement des étudiant.e.s en difficulté

Vous trouverez ci-dessous un rappel des dispositions médico-sociales de l'Université de Montpellier afin d'accompagner les étudiants en difficulté :

Une difficulté financière ?

Que vous soyez étudiant boursier ou non, l'UM et le CROUS maintiennent leur dispositif d'aide sociale, notamment les aides d'urgence. La Direction Vie des Campus travaille en lien avec le service social du CROUS pour vous accompagner au mieux.

Contact : dvc-direction@umontpellier.fr

Toutes les informations sont disponibles sur la page du CROUS : [Difficultés rencontrées face à la crise sanitaire du coronavirus](#)

Une difficulté pour accéder aux contenus numériques ?

Vous n'avez pas d'ordinateur, de tablette ou d'équipement numérique, afin d'accéder aux cours en ligne, ou votre matériel est en panne ?

Contactez le Service Vie Étudiante : dvc-vie-etudiante@umontpellier.fr

Un problème de santé ?

- Les professionnels de santé (médecin, psychologue...) du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS) restent joignables par mail et assurent des consultations médicales et de psychologie par téléphone.

Contact : scmpps@umontpellier.fr

- Le Centre de Soins Universitaire (CSU) continue d'assurer les consultations générales, de gynécologie et de psychologie sur place ou à distance.

Contact : 04.11.28.19.79 et csu@lr-universites.fr

Un numéro vert répond à vos questions sur le COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0.800.130.000
Pour tout urgence, appelez le 15

Vous êtes en situation de handicap ?

Le service Handiversité et le SCMPPS sont disponibles pour répondre à vos questions liées à vos aménagements d'examens et/ou d'études, à l'accès aux contenus des cours numériques ...

Contact : handicap@umontpellier.fr et scmpps@umontpellier.fr

+ d'infos

CONTACT
Bureau de la Vie Etudiante
bve@umontpellier.fr